



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 31 juillet 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 juillet 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI à M. le maire, Mme BIANCAMARIA à M. BALZANO, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme MASSEI à M. SBRAGGIA.

Etaient absents :

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. FILONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Yoann Habani est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 31 juillet 2017

Délibération N°2017/200

Attribution de subventions à diverses associations relevant du secteur sanitaire et social

M. le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière, contribuant ainsi au développement de la vie associative.

Il est demandé au conseil municipal de procéder à l'individualisation de subventions pour les associations conformément à la liste suivante :

- Fraternité du Partage 6 680 €
- Secours Populaire Français 5 000 €
- La Ligue contre le Cancer Comité 2A 4 000 €
- Corsica Sida 2 000 €
- Association des Paralysés de France 1 200 €
- Secours Catholique 1 000 €
- Inseme 1 000 €
- Aiatu Corsu 800 €

et d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relatifs à ces aides financières ;

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2017.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Oùï l'exposé de son président Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2017;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 juillet 2017 ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

De procéder à l'individualisation de subventions pour les associations précisées ci-après :

- Fraternité du Partage 6 680 €
- Secours Populaire Français 5 000 €
- La Ligue contre le Cancer Comité 2A 4 000 €
- Corsica Sida 2 000 €
- Association des Paralysés de France 1 200 €
- Secours Catholique 1 000 €
- Inseme 1 000 €
- Aiatu Corsu 800 €

AUTORISE Monsieur le maire

à signer tout acte administratif et à passer toute convention relatifs à ces aides financières ;

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2017.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Laurent MARCANGELI



—

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170731-2017-200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2017

Publication : 04/08/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

